

RGPD, PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En tant que professionnel de l'immobilier, nous traitons des données personnelles (état civil, adresses, adresses e-mail, n° de téléphone, photos, plans et géolocalisation des biens...). Conformément au règlement européen 2016/679, nous informons nos clients consommateurs que nous collectons et traitons des données personnelles nécessaires pour l'accomplissement de notre mission.

Ces données pourront être transmises au notaire, au co-contractant, aux organismes financiers éventuellement chargés du financement, ainsi qu'aux administrations concernées (mairie pour DPU notamment...). Les photos, vidéos, plans et géolocalisation des biens à vendre ou à louer pourront être diffusés sur tous supports publicitaires.

Elles seront conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et ensuite pendant une durée de cinq ans conformément à l'article L 561-12 du Code monétaire et financier, et pendant dix ans en ce qui concerne les noms et adresses des mandants en vertu de l'article 53 du décret n° 72-78 du 20 juillet 1972. Nos clients consommateurs bénéficient d'un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel traitées, ils peuvent demander leur effacement et leur portabilité, ou exercer leur droit à opposition dans les conditions prévues par le règlement européen 2016/679.

Le mandataire est tenu de vérifier l'identité de tous ses clients selon les modalités prévues à l'article R 561-5-1 du Code monétaire et financier.

☐ **En conséquence, le client consommateur autorise le professionnel à utiliser ses données personnelles comme ci-dessus.**